

LE CENDREDEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 27 juin 2024

Date et heure de la séance : 3 juillet 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 8

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Jean-Marc BRUSTEL procuration à M. Sébastien MORIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Sabrina LARRIEU - M. Pierre MESURE procuration à Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Christel MARCHENAY - M. Bruno PONTRUCHER procuration à Mme Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. José MAGALHAES.

Absents : M. Florian CATINOT - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 24/07/03/005

OBJET : Autorisation du Maire à créer un nouveau poste à temps non complet au tableau des effectifs de la commune et à recruter deux enseignants de musique contractuels, dans l'attente du recrutement de fonctionnaires.

Madame BOLIS expose à l'assemblée que la commune cherche, cette année encore, à pourvoir deux emplois permanents à temps non complet de l'école municipale de musique par des fonctionnaires, à compter de la rentrée de septembre 2024.

Il s'agit d'une part d'un poste d'enseignant artistique - spécialité guitare - à temps non complet (10/20^{ème}) et d'autre part d'un second poste d'enseignant artistique - spécialité clarinette - également à temps non complet (6.5/20^{ème}).

Madame BOLIS rappelle en outre à l'assemblée que les membres du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique sont astreints à un régime d'obligation de service hebdomadaire de vingt heures.

Des offres d'emploi ont été diffusées sur la bourse de l'emploi territorial, sur le site dédié www.emploi-territorial.fr, d'abord du 28 mars 2024 au 28 avril 2024 puis une seconde fois du 1^{er} mai 2024 au 31 mai 2024. Les démarches engagées pour tenter de pourvoir ces deux postes par la voie statutaire, à compter du 1^{er} septembre 2024, n'ont pour l'heure pas été fructueuses.

Quelle que soit l'issue des démarches de recrutement en cours, ces deux postes devront être pourvus à la prochaine rentrée scolaire afin d'assurer la continuité des cours à l'école de musique.

Compte tenu de l'incertitude qui demeure quant au futur grade de nomination des agents qui seront finalement retenus, l'autorité territoriale souhaite que des nominations puissent être envisagées, pour chacun des deux postes, dans l'un ou l'autre des deux premiers grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique. Or, tous les postes possibles, aux quotités de travail requises, ne sont pour l'heure pas existants au tableau des effectifs.

En outre, l'autorité territoriale souhaite aussi se ménager, comme cela avait été le cas l'année passée, la possibilité de recruter des agents contractuels, sur les postes en question, dans l'hypothèse où ces emplois permanents n'auraient pas pu être pourvus, au 1^{er} septembre 2024, par la voie statutaire. Les recrutements qui seraient alors opérés interviendraient au titre de l'article L 332-14 du Code général de la fonction publique, dans l'attente du recrutement de fonctionnaires.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à suivre l'avis favorable unanime de la Commission en charge du personnel communal, réunie le 25 juin dernier, et ainsi de décider :

- De créer un nouveau poste d'Assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet (6.5/20^{ème}) au tableau des effectifs de la commune, à compter du **1^{er} septembre 2024** ;
- D'autoriser le Maire à recruter, le cas échéant, un agent contractuel pour assurer l'enseignement de la guitare, du **1^{er} septembre 2024** au **31 août 2025** inclus, à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires (10/20^{ème}). Cet agent serait nommé, selon les diplômes détenus, au grade d'Assistant territorial d'enseignement artistique ou au grade d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (grades de catégorie B) ;

- D'autoriser le Maire à recruter, le cas échéant, un agent contractuel pour assurer l'enseignement de la clarinette, du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 inclus, à temps non complet, à raison de 6 heures 30 hebdomadaires (6.5/20^{ème}). Cet agent serait nommé, selon les diplômes détenus, au grade d'Assistant territorial d'enseignement artistique ou au grade d'Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (grades de catégorie B).

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME.

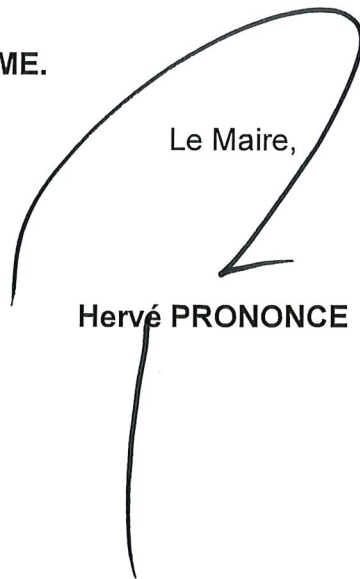
La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	05 JUIL. 2024
Reçu en préfecture le	05 JUIL. 2024
La Directrice Générale des Services,	
	
Caroline SOULIGOUX.	

